

[aller au menu](#) [aller au contenu](#) [accessibilité](#)

patrimoine.

patrimoine.orient.bzh
Archives et patrimoine, ville d'art et d'histoire

- [Facebook](#)
- [Instagram](#)

[Billetterie](#)

- [Recherche](#)
- [Anita Conti](#)
- [Expositions](#)
- [Histoire](#)
- [Archives en ligne](#)
- [Images en ligne](#)
- [Incontournables](#)
- [Billetterie](#)

1. [Accueil](#)
2. [Histoire](#)
3. [Evènements et historiques](#)
4. AICAL, association des industriels, commerçants et artisans de Lorient sinistrés par actes de guerre

AICAL, association des industriels, commerçants et artisans de Lorient sinistrés par actes de guerre

ASSOCIATION DES INDUSTRIELS
COMMERÇANTS & ARTISANS DE LORIENT
SINISTRÉS PAR ACTES DE GUERRE

STATUTS

Déposés le 18 Septembre 1943 à la Préfecture du Morbihan.

Les soussignés :

- 1° M. REMAUD, négociant en vins et épicerie de LORIENT, replié à AURAY ;
- 2° M. DE LAIGUE, représentant de la Marine à LORIENT, replié à VANNES ;
- 3° M. SAMZUN, Président-Directeur général de la Société charbonnière MARCESCHE et C°, à LORIENT, replié à AURAY ;
- 4° M. LE GUENNEC, négociant en faïences à LORIENT, replié à CARNAC ;
- 5° M. VILET, patron boulanger à LORIENT, replié à BAUD,

ont établi, ainsi qu'il suit, les statuts d'une association qu'ils ont résolu de fonder.

Les statuts de l'AICAL

Après avoir pris tout d'abord le nom de *Comité de défense des intérêts des commerçants sinistrés de la région lorientaise* en mai 1943 puis celui de *Groupement des commerçants et industriels sinistrés de la région lorientaise* lors de sa réunion constitutive le 1^{er} juillet 1943, l'ensemble des membres a opté définitivement dans le courant de l'été 1943 pour *Association des industriels, commerçants et artisans de Lorient sinistrés par actes de guerre*, l'AICAL (association loi 1901) ayant son siège à Vannes et prévue pour une durée de 15 ans.

L'AICAL a déposé ses **statuts** à la Préfecture du Morbihan le **18 septembre 1943**.

Son comité directeur est composé :

- d'un président, H. Remaud, négociant en vins et épicerie,

- d'un vice-président, Marc de Laigue, représentant à la Marine,
- d'un secrétaire, M. Samzun, directeur de la Société Marcesche et Cie,
- d'un trésorier, Victor Le Guennec, négociant en faïence,
- de monsieur Vilet, patron boulanger.

Son **objectif** est de venir en **aide** aux membres de l'association en les renseignant sur leurs droits, les guidant dans l'établissement de leurs dossiers, en défendant leurs intérêts d'une façon générale et aussi en suivant à titre de conseil les projets de reconstruction de Lorient.

Une circulaire de novembre 1943 précise que le Comité Directeur s'est adjoint le 25 octobre un 2e Vice-Président, monsieur Costard, membre du Bureau de la Chambre de Commerce et un Secrétaire Administratif, monsieur Billuart. Elle rappelle les démarches à effectuer lors des sinistres, celles concernant les impôts, la réinstallation ou encore les demandes d'allocations professionnelles, la situation des débitants de boisson (qui ne peuvent transférer une licence ou en acquérir une nouvelle sur leur lieu de repli). Une autre circulaire du 8 janvier 1944 précise à nouveau ces informations.

Le 22 mars **1944**, l'AICAL, qui compte à présent plus de 1 000 adhérents, annonce la tenue de son **Assemblée Générale** le **29 mars** en demandant au plus grand nombre d'adhérents d'y assister.

Seront présents : le Préfet, le Sous-Préfet, le Président de la Chambre de Commerce, le maire de Lorient et le délégué du Commissariat à la Reconstruction.

Une assemblée générale extra-ordinaire a tout d'abord lieu afin d'indiquer les modifications apportées aux statuts à savoir l'élargissement de l'Association à Keryado, Lanester et éventuellement à d'autres communes de l'agglomération lorientaise, l'admission de professions diverses et l'augmentation du nombre de membres du Conseil d'Administration. L'assemblée générale ordinaire du 29 donne lieu à la lecture du procès-verbal de l'Assemblée Constitutive du 1er juillet 1943, la ratification des nouveaux membres du conseil d'administration, le compte-rendu financier puis le compte-rendu moral avec les objectifs de l'Association et ses résultats, les vœux quant aux allocations professionnelles et enfin les vœux pour les plans de reconstruction de Lorient.

La circulaire du 25 mars 1944 rappelle les **points principaux** qui vont être traités à l'assemblée générale du 29 mars à savoir la demande d'**allocation professionnelle** pour les sinistrés, traitée non comme un secours mais comme une compensation de dommage subi et l'**emplacement de la reconstruction** de la ville ; à ce sujet, une liste de 13 architectes à choisir en priorité est proposée. Enfin, il est à nouveau mentionné quelques informations sur la perte de pièces d'identité, le paiement de la patente, l'intention de se réinstaller à Lorient, le montant des cotisations et l'existence d'un *Groupement d'Architectes du Morbihan*.

Texte : Béatrice Joly-Hacquard



Horaires d'ouverture des Archives

Hôtel Gabriel

La salle de lecture des Archives municipales est ouverte, sur rendez-vous uniquement,

du mardi au jeudi après-midi, de 14h à 17h.

02 97 02 23 29 - archives@lorient.bzh

[Contacter le Patrimoine](#)

[Contacter les Archives municipales](#)

Kiosque



© 2018 - Site officiel des Archives et du patrimoine de la Ville de Lorient

- [Plan du site](#)
- [Données personnelles](#)
- [Mentions légales](#)
- [Contact](#)

- [Imprimer](#)

- [PDF](#)
- [Partager](#)
[Facebook](#)[Twitter](#)[Addthis](#)

[Retour en haut](#)